



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 10 20 508 026 146

Déclarant 2 (C) : 08 83 427 969 438

Référence de l'avis : 22 45 A104714 22

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

16 RUE DESFRICHES

45000 ORLEANS

Numéro FIP : 450 46 47 8482727789 3

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 12/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 45055

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP ORLEANS-COLIGNY

SAID ORLEANS-COLIGNY

131 FAUBOURG BANNIER

CS 54211

45042 ORLEANS CEDEX 1

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP ORLEANS-COLIGNY

SAID ORLEANS-COLIGNY

131 FAUBOURG BANNIER

45042 ORLEANS CEDEX 1

3407-001966-0007-0



EPAUD CHRISTOPHE
OU EPAUD ANNE DOMINIQUE
16 RUE DESFRICHES
45000 ORLEANS

Somme qui vous est remboursée

159,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1480 6000 984X XXXX XXX0 074

Identifiant de la banque : AGRIFRPP848

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

54 363

Nombre de parts :

4,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 10 20 508 026 146

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 2 / 3

>>> Suite de votre avis

sur revenus de capitaux mobiliers	7		7	-	7
Cotisations syndicales	255		255	-	
Montant du crédit d'impôt calculé				-	168

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net		-	175	
--	--	---	-----	--

PRELEVEMENTS SOCIAUX**Détail des revenus**

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus fonciers nets (45).....	4 927	4 927
BASE IMPOSABLE	4 927	4 927
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	478	370

Total des prélèvements sociaux nets	848
--	------------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine (49) pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2022	335
--	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2021 dû (53):	-	175
-----------------------------------	---	-----

PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus (53):	478	370
Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :	- 469	- 363
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :	9	7

Solde des prélèvements sociaux 2021 (53):	16
--	-----------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	159
--	-----

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25)	54 363
---------------------------------------	--------

Reports sur les années suivantes

Déficits de capitaux mobiliers non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2022 à souscrire en 2023 déficits provenant de l'année 2020	4
---	---

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE



>>> Suite de votre avis

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)

58

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2020	16 062	16 062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019	3 973	3 973
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	+ 4 052	+ 4 052
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2021	+ 4 114	+ 4 114
+ Plafond calculé sur les revenus de 2021	+ 4 114	+ 4 114
Plafond pour les cotisations versées en 2022	= 16 253	= 16 253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401